



# IFAPME | COVID : Marché de l'emploi bouché ?

## Formez-vous !

### Quoi ?

L'IFAPME comme l'une des solutions à la crise du COVID-19

### Où ?

Administration centrale

### Plus d'infos ?

luca.biancorosso@ifapme.be

**Restez actifs ! Suite à la crise liée au COVID-19, de nombreux jeunes sont aujourd'hui face à un marché de l'emploi présentant peu d'opportunités, selon l'Organisation internationale du Travail.**

Le Forem observe un recul de 28% du nombre d'opportunités d'emploi entre le 2ème trimestre 2019 et le 2ème trimestre 2020, avec une grande variabilité entre les secteurs.

La crise sanitaire a eu plusieurs dommages collatéraux : perte d'emploi, chômage économique, recherche d'emploi encore plus compliquée pour les nouveaux diplômés sans expérience professionnelle. Selon le Forem, un retour à la situation d'avant crise semble à prévoir après 2021, et de manière graduelle. Mais on fait quoi en attendant ?

Restez actifs ! Si la recherche d'un emploi s'avère plus longue que prévue, vous pouvez mettre à profit ce temps pour vous former en entreprise, ajouter une corde à votre arc, faire un stage dans un domaine proche, apprendre un métier dans un domaine complémentaire ou vous lancer dans des études qui donnent un accès à un métier en pénurie (<https://www.ifapme.be/actualites/les-formations-ifapme-sont-une-reponse-aux-metiers-en-penurie>),...

**La formation sur le terrain.** 200 formations dans des secteurs variés. Pour avoir toutes les cartes en main et peut-être trouver votre futur patron, formez-vous en alternance. L'Alternance, c'est apprendre un métier un maximum en entreprise. A l'IFAPME, les étudiants se forment sur le terrain (4 jours/semaine max.) tout en suivant des cours au Centre de formation (1 jour/semaine min.). Une formule proposée aux jeunes dès 15 ans et aux adultes sans limite d'âge.

**Une rétribution.** Se former en alternance, c'est aussi recevoir une rétribution mensuelle (<https://www.ifapme.be/r%C3%A9tributions>) allant de 270€ à plus de 920€. Pour les jeunes de moins de 25 ans, les allocations familiales sont maintenues en plus de la rétribution. Une **prime de 750€** est également octroyée à l'apprenant en alternance qui termine sa formation et obtient son certificat d'apprentissage. A noter que les apprenants demandeurs d'emploi peuvent, sous certaines conditions, continuer à percevoir leurs allocations de chômage et d'insertion durant leur cursus.



### Formations en quelques mois ou en quelques années

L'objectif est-il de renforcer une compétence ? D'apprendre un nouveau métier ? L'IFAPME propose plusieurs formules de formations :

D'une durée de quelques semaines ou plusieurs mois voire 1 an ou 3 ans.

Sans alternance ou avec alternance (alternance : formation un maximum en entreprise)

En cours du jour ou en horaire décalé

### Journée Portes Ouvertes : 16/09

Ce 16/09, les Centres de formation de l'IFAPME ouvrent leurs portes ! Une journée consacrée à la découverte des formations pour les jeunes de 15 à 25 ans. Au programme : **présentation de l'Alternance, visites d'ateliers et rencontre personnalisée avec des professionnels de la formation et de l'encadrement.**

Inscription obligatoire sur [www.ifapme.be/jpo2020](http://www.ifapme.be/jpo2020) (<http://www.ifapme.be/jpo2020>).

Plus d'infos : T.0800 90 133 (appel gratuit) - [info@ifapme.be](mailto:info@ifapme.be) - [www.ifapme.be](http://www.ifapme.be) (<http://www.ifapme.be>)

